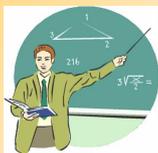


Socle commun au collège : votre vécu est important



Après avoir "réformé" l'école primaire, l'enseignement professionnel et maintenant le lycée, le ministère de l'Éducation nationale va probablement s'attaquer au collège.

Pour lancer une réforme, il faut un ou des motifs (ou prétextes). Certes, pour le collège, les problèmes sont nombreux et les raisons ne manquent pas. Le truchement utilisé semble être la création d'une "mission d'information sur la mise en œuvre du socle commun de connaissances et de compétences au collège" initiée par la commission des affaires culturelles et de l'éducation de l'Assemblée nationale.



Le SNCL-FAEN a été sollicité et sera reçu par le Président rapporteur de cette mission dont le rapport pourrait

servir de base à une réforme du collège.

Pour retranscrire fidèlement à nos interlocuteurs les difficultés rencontrées par les professeurs du collège et les attentes qu'ils formulent pour améliorer l'efficacité de leur enseignement ainsi que leurs conditions de travail, nous avons besoin de vos témoignages.



C'est la raison pour laquelle nous vous demandons de bien vouloir renseigner, même partiellement, l'enquête jointe et de la retourner au siège national du syndicat impérativement avant le 16 janvier 2010, de préférence par courriel sncl@wanadoo.fr ou par télécopie 01 43 70 08 47.

Par avance, merci de nous aider à défendre vos intérêts.



Rappels sur le socle commun

Les objectifs :

La loi d'orientation sur l'éducation du 23 avril 2005 précise que la scolarité obligatoire doit garantir à chaque élève les moyens nécessaires à l'acquisition du socle commun (ensemble de connaissances et de compétences qu'il est indispensable de maîtriser).



Le décret du 11 juillet 2006 précise ces "compétences" qui sont au nombre de 7 et que chaque élève devra maîtriser pour obtenir le DNB qui intègre depuis 2007 "une note de vie scolaire" attribuée en 3^{ème}.

Depuis cette année, les programmes du collège sont censés intégrer les éléments du socle commun, dans la continuité de ceux de l'école primaire.

Les 7 compétences et leur évaluation :

- La maîtrise de la langue française.
- La pratique d'une langue vivante étrangère attestée par l'obtention du niveau A2 du "cadre commun de référence pour les langues", depuis 2008.
- La maîtrise des principaux éléments de mathématiques.

- Une culture humaniste et scientifique.
- La maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication attestée par l'obtention du B2i depuis 2008.
- La maîtrise des règles élémentaires de la vie en société.
- L'autonomie et l'initiative.



L'enseignement de l'histoire des arts est devenu obligatoire à la rentrée 2009 ; son évaluation est optionnelle pour la session 2010 du DNB. Elle sera obligatoire à partir du nouveau DNB en 2011.

Le nouveau DNB mis en place en 2011 fera une large part au contrôle continu. Dans cette perspective, en accord avec les équipes pédagogiques, le professeur principal remplit, à partir de cette année, le "livret de compétences" (décret du 14 mars 2007).

Si un élève éprouve des difficultés dans l'acquisition de ces connaissances et compétences, un Programme Personnalisé de Réussite Éducative peut lui être proposé.



Réforme des lycées



Une réunion intersyndicale aura lieu le jeudi 7 janvier 2010 pour définir des modalités d'action contre la réforme des lycées. Le SNCL-FAEN y participera.

Vous pourrez prendre connaissance des consignes d'action données par le syndicat sur le site www.sncl.org